

Rapport de synthèse

Concertation préalable du PPA de Rennes Métropole

Table des matières

Contexte et objectifs de la concertation préalable.....	1
Analyse des débats en réunion et des dépositions écrites.....	3
La réduction des émissions de polluants.....	3
L'amélioration des connaissances.....	6
La sensibilisation et la mobilisation des acteurs.....	7
En synthèse.....	10

Contexte et objectifs de la concertation préalable

La qualité de l'air constitue un enjeu majeur pour la santé et l'environnement. Sur le territoire de Rennes Métropole. L'État met en place depuis 2005 un plan de protection de l'atmosphère (PPA), obligatoire notamment pour toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants.

Le 3^e PPA est en cours d'élaboration par les services de l'État en partenariat avec les services de Rennes Métropole et de la ville de Rennes et avec le soutien de différents acteurs locaux du domaine de la qualité de l'air.

Le 3^e PPA, qui couvrira la période 2022/2027, a notamment pour objectif de :

- Poursuivre la dynamique de réduction des émissions de polluants sur l'ensemble des 43 communes de Rennes Métropole, au bénéfice de la protection de la santé des populations
- Prolonger les études permettant d'améliorer les connaissances sur les mécanismes et les effets de la pollution.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, et notamment impliquer le citoyen, dans la lutte contre la pollution.

Dans le cadre de la démarche d'élaboration de cette planification réglementaire, la préfecture d'Ille-et-Vilaine a souhaité organiser une phase de participation du public afin d'associer les résidents de Rennes Métropole aux réflexions en cours.

La démarche d'élaboration du 3^e PPA de Rennes Métropole a intégré une phase de concertation en tant que mise en œuvre des obligations de participation du public prévues dans le Code de l'environnement (Articles L 121-17 et suivant du code de l'environnement).

Une déclaration d'intention a été publiée sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine le 21 janvier 2021. Elle n'a pas fait l'objet de contestation dans les formes prévues par l'exercice du droit d'initiative citoyenne.

Le principe proposé est celui d'une concertation d'un mois entre avril et mai 2021.

Cadre de la concertation :

Ce qu'il faut prendre en compte, les invariants avec lesquels il faut composer :

- le périmètre du PPA est celui des 43 communes de Rennes Métropole
- le PPA traite uniquement de la pollution extérieure, pas de l'air intérieur dans les bâtiments
- le PPA traite uniquement des polluants réglementés en France, sauf en cas d'intérêt majeur
- le budget de mise en œuvre du PPA ne peut excéder 100 000 euros annuels

Ce qui est attendu de la concertation, les points à discuter :

- le diagnostic du 3^e PPA est-il suffisant, l'ensemble des connaissances disponibles sur la qualité de l'air à Rennes Métropole ont-elles été recueillies et traitées ?
- les enjeux de qualité de l'air identifiés sont-ils pertinents et concernent-ils des problématiques réelles du territoire ?
- quelles actions peuvent permettre de répondre à ces enjeux multiples, et quelle place du citoyen pour agir au côté des institutionnels dans la lutte contre la pollution sur Rennes Métropole ?

Les moyens mis en œuvre pour associer les habitants de la métropole dans le cadre de cette concertation sont les suivants :

Réunions d'échange :

- 20 avril de 17h30 à 19h : place du citoyen en tant qu'acteur de la qualité de l'air
- 28 avril de 14h à 15h30 : sources de particules fines
- 3 mai de 18h à 19h30 : trafic routier et émissions de dioxyde d'azote

Les réunions ont été animées par le prestataire externe I-CARE et, compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID, se sont déroulées en visioconférence,



Mise à disposition d'informations :

Des documents de synthèse ont été partagés avec le public préalablement et pendant la phase de concertation. Les éléments de diagnostic de la qualité de l'air ainsi que les enjeux opérationnels détaillés du 3^e PPA ont été mis en libre téléchargement sur le site internet de la préfecture :

- Synthèse des éléments de diagnostic de qualité de l'air du 3^e PPA
- Enjeux de qualité de l'air retenus pour le 3^e PPA
- Mandat de la concertation

Pour compléter ces informations, et mieux connaître l'état de la qualité de l'air sur Rennes Métropole, ou plus généralement en Bretagne, consultez le site de l'association agréée Air Breizh : <https://www.airbreizh.asso.fr/>

Contributions écrites :

En parallèle des réunions d'échange, une consultation dématérialisée a été menée durant 1 mois du 15 avril au 15 mai et a permis de recueillir 12 contributions écrites.

En synthèse, il ressort de ces exercices de participation du public les points suivants, rattachés aux 3 grands enjeux pré-identifiés du 3^{ème} PPA :

- réduction de la pollution
- amélioration des connaissances
- sensibilisation et mobilisation

Analyse des débats en réunion et des dépositions écrites

La réduction des émissions de polluants

Élément issu de la consultation :

La consultation fait ressortir que Rennes Métropole ne s'est pas encore dotée d'une ZFE alors que ces zones sont estimées efficaces pour réduire la pollution des véhicules en zone urbaine.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

L'article 85 de la Loi LOM prévoit la réalisation d'une étude d'opportunité pour une ZFE mobilité. Cette étude va être engagée d'ici 2022, en parallèle d'une étude de faisabilité pour une ZFE logistique prévue dans le PDU de Rennes Métropole. À noter qu'une ZFE pourrait être imposée à Rennes à l'horizon 2024 par la future loi Climat et Résilience en cours de procédure d'adoption. La définition de la zone et de son règlement est de la responsabilité de la collectivité qui devra la définir en lien avec les prérogatives de son PDU 2020-2030 pour en optimiser les effets.

Élément issu de la concertation :

A été relevée la question de l'efficacité des mesures déjà en place pour le secteur de la mobilité et notamment la question du suivi et des premiers résultats du PCAET de Rennes Métropole sur la mesure de baisse de la circulation de 10% à horizon 2024. L'impact des aménagements sur la voirie en matière de réduction des émissions a également été évoqué.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Des travaux ont démarré sur ce sujet, portés par la Métropole et Air Breizh, visant à disposer d'une évolution du trafic de sorte à estimer l'évolution des concentrations. La mise à jour du modèle de trafic de la métropole est prévue dans le cadre de la révision du PDU et du PPA. La première mise à disposition et les mises à jour du modèle seraient compatibles avec les grands jalons du PPA : 2021 – 2024 – 2026. De plus, l'outil ACSM (Aerosol Chemical Speciation Monitor), déployé depuis 1 an, permet de caractériser les composés majeurs de l'aérosol. Un des objectifs, suivi par le ministère de la transition écologique (MTE), est d'aider à faciliter la prévision et la compréhension en temps réel de l'état atmosphérique sur le territoire et les sources à l'origine des épisodes de pollution.

Élément issu de la consultation :

La place de la voiture, et notamment les restrictions de circulation ont été pointées comme efficaces, mais nécessitant en contrepartie la mise en place d'une offre de transport en commun adaptée.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Concernant l'offre en matière de transport en commun (desserte, fréquence, tarif), sa composition n'est pas un sujet qui se traite dans le cadre du PPA. Rennes Métropole propose toutefois à ce jour d'une ligne de métro et de 150 lignes de bus desservant l'ensemble du territoire. Avec l'entrée en fonctionnement de la ligne b du métro en 2022, cette offre sera redéployée permettant d'améliorer la desserte entre Rennes et les communes. À noter également Une action de conversion de l'ensemble du parc de véhicules de transport en commun de Rennes Métropole à l'électricité et au gaz est d'ores et déjà engagée par Rennes Métropole en cours. Cette action, ayant un bénéfice direct sur les émissions de polluants, est inscrite dans le 3^e PPA.

Éléments issus de la consultation et de la concertation :

Pour poursuivre la dynamique d'abaissement de la pollution sur la rocade, induite par la baisse de la vitesse maximale en 2018 suite à un an d'expérimentation, il est relevé que les prochaines actions doivent se focaliser sur les périodes de congestion du réseau, correspondant aux horaires de trajets domicile – travail. Il est notamment proposé de s'intéresser au télétravail suite à sa massification

dans le cadre de la crise COVID, il est également cité le développement des voitures électriques qui réduisent largement les émissions de polluants comparé aux technologies thermiques.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Les actions du 3^e PPA intégreront des actions d'incitation au télétravail mais porteront aussi d'autres modalités comme le covoiturage qui est favorisé dans le PDU 2020-2030 de Rennes Métropole.

Une communication vers les transporteurs routiers, grands usagers de la rocade, est prévue en tant qu'action du PPA pour valoriser les modes de transport plus respectueux de la qualité de l'air.

De plus, il est prévu que des travaux d'aménagement des voies pénétrantes du pourtour de Rennes (pilotes dans le cadre du Schéma départemental d'aménagement et de gestion du trafic - SDAGT) intègrent des voies réservées aux véhicules propres et transports en commun qui permettent aussi de valoriser les mobilités vertueuses.

Élément issu de la concertation :

Le périmètre choisi pour les actions de réduction des émissions est discuté du fait d'une augmentation constatée des émissions sur l'extra-rocade à la suite du bilan du PPA2. Des questionnements ont émergé sur la potentielle pertinence d'élargir le périmètre au-delà de la rocade et l'intra-rocade.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

À date de l'élaboration du PPA, le nombre de véhicules par jour et la quantité d'émissions émises restent plus importants sur la rocade. Cependant, l'enjeu que représente l'extra-rocade et ses boulevards urbains est traité dans plusieurs documents en lien avec le PPA. Des actions ont été adoptées dans le cadre du PDU (Plan de Déplacement Urbain) de Rennes Métropole, comme notamment le redéploiement de l'offre de bus urbain. De même, le REV (Réseau Express Vélo), vise à encourager les habitants à se déplacer en vélo, notamment au niveau de la première couronne, en particulier par le biais de l'offre en vélo à assistance électrique (location, prêts, achats etc.). Enfin, la réduction des émissions atmosphériques sur l'extra-rocade est favorisée par le développement du véhicule électrique.

La problématique du trafic routier, dans tous les cas, concerne l'ensemble des grands axes routiers du territoire métropolitain : il apparaît ainsi nécessaire de réaliser et systématiser le suivi de la qualité de l'air, en particulier sur le suivi des axes à enjeux, qui est l'une des actions prévues au 3^{ème} PPA.

Élément issu de la consultation :

Les contributions évoquent le nouveau plan national contre les particules issues du chauffage au bois, et se questionnent sur la redondance avec le PPA.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Le projet plan national chauffage au bois, en finalisation au moment de la rédaction de la présente synthèse, suit une logique parfaitement compatible avec les ambitions du 3^e PPA. Il doit être pris en compte comme donnée d'entrée complémentaire dès lors qu'il sera finalisé et publié. Son intégration portera sur :

- l'actualisation du diagnostic
- la déclinaison locale du plan d'actions, phasée selon le calendrier national

Élément issu de la consultation :

La consultation fait ressortir le besoin de travailler sur la réduction des émissions de particules liées au chauffage au bois résidentiel, en particulier liée à l'usage d'équipements anciens, générateurs de particules mais aussi de nuisances olfactives et de fumées.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Cette problématique s'aborde dans le PPA3 en deux temps, d'une part en réalisant une étude spécifique sur les émissions liées au chauffage biomasse permettant de cibler localement les zones à enjeux sur Rennes Métropole et d'autre part en prévoyant d'actualiser le plan d'actions du PPA3 à mi-parcours dès lors que les études auront permis d'identifier des leviers d'actions pertinents sur le territoire.

Élément issu de la concertation :

Les moyens visant à la réduction des émissions de polluants atmosphériques des chauffages biomasse individuels ont été discutés lors de la concertation.

Le plan d'actions national chauffage bois incite à adopter des mesures fortes en matière de restriction d'usage des cheminées à foyer ouvert. Le PPA3 devra définir à quel niveau d'exigence le plan d'actions intégrera cette mesure.

De plus, cette réduction doit passer par une communication plus forte sur les pollutions générées par le chauffage au bois individuel.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Bien que les connaissances des pollutions liées au chauffage au bois et les dispositifs d'aides soient déjà connus des acteurs publics comme privés, les efforts doivent être poursuivis concernant leur diffusion auprès du grand public. La mobilisation des professionnels du secteur auprès des acheteurs et des usagers, notamment sur le type d'équipements et de matière peu performants et sur les mauvaises pratiques, apparaît notamment nécessaire. Abibois est envisagé comme principal porteur, et pourrait déléguer cette communication auprès de différents professionnels.

Le projet de plan d'action du PPA3 prévoit d'interdire les cheminées d'agrément lors des épisodes de pollution. La prise en compte et la déclinaison du plan d'action national chauffage bois pourra faire évoluer cette disposition.

Élément issu de la consultation :

La consultation propose un nouveau levier d'action potentiel que constituerait l'insertion de la nature en ville, et notamment les grands arbres.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Suite à la consultation, une analyse bibliographique interne a été menée pour mieux évaluer les bénéfices possibles liés aux propriétés dépolluantes des arbres,

Les recherches bibliographiques effectuées par Air Breizh pour le compte de la DREAL, ainsi que par Rennes Métropole, n'ont pas fait ressortir d'éléments factuels convaincant concernant un pouvoir dépolluant des arbres suffisant pour concourir à un abaissement notable de la pollution.

L'amélioration des connaissances

Éléments issus de la consultation et de la concertation :

La consultation rapporte plusieurs réactions relatives aux polluants traités dans le 3^e PPA, et l'absence de certains polluants non réglementés pourtant potentiellement considérés comme des polluants à enjeux (PM1, black carbon, pesticides).

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Le 3^e PPA dispose d'une base légale dans le Code de l'environnement qui vise à traiter uniquement les polluants susceptibles de connaître des dépassements des normes réglementaires. Pour autant, il a été décidé d'aborder également la question des pesticides et de l'ammoniac dans le 3^e PPA, au regard des enjeux importants qu'ils représentent.

Par ailleurs, la stratégie de surveillance des polluants précités (PM1, BC, pesticides) est en cours de calage par le niveau national. Ces polluants pourront le cas échéant être intégrés au 3^e PPA à mi-parcours si le suivi est opérationnel, et à permis d'identifier un enjeu fort sur la métropole.

Éléments issus de la consultation et de la concertation :

La consultation fait ressortir une inquiétude relative au développement urbain, qui dans le cadre de l'extension par des opérations d'aménagement peut rapprocher des zones habitées de zones d'exploitations agricoles. Il est exprimé le besoin de mieux connaître l'impact des pratiques agricoles proches des zones habitées, ce qui s'applique principalement à la question des pesticides (la formation de particules liées à l'ammoniac se traitant à plus grande échelle). La concertation souligne également le manque d'actions visant à sensibiliser le grand public sur l'impact qu'ont les pratiques agricoles sur la qualité de l'air.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

La connaissance sur les dispersions des différentes molécules pesticides dans l'air débute, et demande à être appréhendée avec une stratégie d'envergure régionale. Le PPA prévoit de positionner la station de mesure de Mordelles comme site prioritaire pour être équipée d'un appareil de mesure de pesticides afin de poursuivre les études.

Des réflexions sont actuellement en cours pour positionner un site de mesure dans le cœur de ville à Rennes afin de mesurer la présence de pesticides en ville.

Élément issu de la concertation :

L'efficacité des mesures de sensibilisation auprès des agriculteurs sur l'entretien et les bonnes pratiques agricoles est questionnée : il semble nécessaire de proposer des alternatives, notamment à la pratique de brûlage, à intégrer dans le guide des bonnes pratiques des ministères ADEME - MTE - MAAF de 2019.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Un travail de communication sera porté avec les partenaires du PPA – notamment AILE et les CUMA entre autres – auprès des agriculteurs, pour une sensibilisation au traitement des déchets de coupe et à leur impact sur la qualité de l'air par rapport à des pratiques alternatives.

Éléments issus de la consultation et de la concertation :

La base de justification du 3^e PPA est questionnée à propos de la connaissance des impacts sur la santé, et notamment le calcul des 48 000 morts par an établi par santé publique France en 2016. Il serait utile de disposer de ce même calcul pour la Bretagne et pour Rennes Métropole.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

En l'absence de dépassement des normes réglementaires, le 3^e PPA est élaboré avec une portée préventive pour éviter la dégradation de la pollution. Les estimations de Santé Publique France ne sont pas régionalisables, et encore moins localisables à l'échelle de Rennes Métropole. Une évaluation quantitative de l'impact sanitaire de la pollution sera réalisée dans le cadre du 3^e PPA pour mesurer les effets de la pollution de Rennes Métropole sur la santé des populations.

Élément issu de la concertation :

Il ressort que le diagnostic du PPA se base sur l'inventaire des émissions de 2016 alors qu'un nouvel inventaire a été réalisé pour traiter l'année 2018.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Ces chiffres seront mis à jour dans la mesure où les données 2018 sont finalisées et publiées ce qui n'est pas encore le cas à la date de rédaction du présent rapport. Une actualisation du diagnostic sera donc réalisée soit avant la fin du processus d'élaboration du PPA, soit lors du suivi annuel pour la période de mise en œuvre du PPA.

Élément issu de la consultation :

La consultation fait ressortir un manque d'élément de diagnostic important à propos de la caractérisation des établissements sensibles (typologie, localisation), notamment sur les fonds de cartes des modélisations, afin de mieux localiser et analyser ces établissements et leur vulnérabilité en matière de pollution.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

L'identification (type, lieu) des établissements sensibles est un élément de diagnostic du 3^e PPA. Leur localisation sur fond de carte est un travail qui pourra être intégré en tant qu'action du 3^e PPA, notamment dès lors que les modélisations 2019 – 2020 seront réalisées. Ceci permettra de mettre en exergue l'éventuelle vulnérabilité de certains établissements inclus dans des zones concernées par des niveaux de pollution plus importants que la moyenne.

La sensibilisation et la mobilisation des acteurs

Éléments issus de la consultation et de la concertation :

Les contributions à la consultation font ressortir que le levier des aides financières est important. Elles sont attendues par la population pour s'engager dans une dynamique d'action en faveur de la qualité de l'air. Il est proposé de récompenser les comportements vertueux, et d'aider à la conversion des appareils (chauffage principalement) et véhicules anciens et fortement émissifs.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Il importe de rappeler que des aides existent déjà au niveau national pour aider à la conversion des appareils de chauffage peu performants (dispositifs « MaPrimeRenov », CEE et autres...), et pour la conversion de véhicules à motorisations anciennes (prime à la casse, prime à la conversion, bonus écologique...). De plus, le nouveau plan national chauffage au bois prévoit dans sa rédaction actuelle d'ouvrir la possibilité à tout territoire couvert par un PPA de mettre en place un fonds Air Bois (fonds d'aide au remplacement des matériels anciens),

Rennes Métropole apporte également des aides financières dans le cadre de son dispositif « écoTravo » pour des rénovations de logements au niveau BBC.

De plus, dans le cadre du programme « Mobil 'Acteur », la métropole met en place des défis (qui permettent de cumuler des points) avec, à la clef, à l'issue d'un tirage au sort, des gains en lien avec la mobilité verte.

Une communication renforcée est inscrite au PPA pour aider à faire connaître ces aides.

Élément issu de la consultation :

En complément du secteur industriel, les zones commerciales jouxtant la rocade de Rennes ont été identifiées comme source de pollution, notamment liées à l'afflux important de consommateurs et au grand nombre de déplacements qu'elles induisent.

Les nouvelles constructions d'immeubles de bureaux aux abords de la rocade ont été aussi citées comme des constructions exposant les usagers à la pollution de la rocade.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

La contribution des zones commerciales en matière de trafic n'est pas connue à ce jour. Bien que non négligeable, elle ne correspond cependant pas à un volume majoritaire de l'usage de la rocade de Rennes.

Concernant la proximité des constructions des abords des grandes voies routières, une étude du second PPA a permis de mieux connaître les distances d'effets de la pollution au dioxyde d'azote de part et d'autre des voies, notamment la bande de décroissance forte de la pollution sur les 50 premiers mètres (étude de spatialisation du NO₂ – Air Breizh 2018). Ce type d'analyse sera réalisé dans le cadre des actions du 3^e PPA, biannuellement à chaque actualisation des cartes de modélisations, pour suivre l'évolution des zones à enjeux.

Élément issu de la consultation :

Dans les contributions, la problématique de développement et de croissance démographique de Rennes Métropole est identifiée comme cause potentielle de pollution (phénomène d'hyper-métropolisation), du fait d'un principe de proportionnalité (plus de population = plus de pollution).

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Du fait du caractère généraliste et multifactoriel de la contribution, il en est uniquement pris acte.

Élément issu de la consultation :

Le rôle du comité de suivi du PPA et notamment sa régularité sont questionnés dans la consultation, et notamment la possibilité de laisser aux participants le droit de soumettre un sujet à l'ordre du jour.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Cette problématique de gouvernance du PPA a été intégrée dans les modalités d'organisation du 3^e PPA, notamment en proposant de faire du comité de suivi une instance de partage et de pédagogie auprès de ses membres.

Élément issu de la concertation :

Les actions auprès du public scolaire doivent viser à sensibiliser les plus jeunes sur la question et proposer de réelles animations (défi etc.). Est questionné également l'audience destinataire de la vidéo. Il est rappelé l'importance de toucher un large public, de la primaire au lycée, sur l'ensemble du territoire de la métropole de Rennes (au-delà de la Ville).

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

L'utilisation d'un support vidéo permet une diffusion simple et rapide à l'ensemble des établissements scolaires (tous niveaux) sur tout le territoire du PPA. Une animation de la vidéo par le personnel éducatif est fortement encouragée et sera suivie tout le long de la mise en œuvre du PPA. Pour assurer la bonne compréhension des enjeux de cette vidéo, une animation de la part des acteurs du PPA pourrait être envisagée et des actions-défis pourraient se dégager à l'issue du visionnage de la vidéo, à l'image de ceux prévus dans le cadre du PPA pour la sensibilisation du grand public. La métropole met déjà en place, dans le cadre de son programme « Mobil'Acteur » des défis à réaliser pour le jeune public.

Plus largement, la mise en œuvre d'une telle action doit être intégrée dans une stratégie globale de communication.

Élément issu de la concertation :

La sensibilisation auprès du grand public pourrait être accrue dans le cadre du PPA. Certains programmes existants et efficaces pourraient être répliqués, comme notamment « Les semaines de la mobilité ».

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Plusieurs actions sont envisagées dans le cadre du 3^{ème} PPA pour communiquer et sensibiliser sur le sujet qualité de l'air et sur les différents thèmes reliés, notamment par le recours à une campagne de communication élaborée par des professionnels du secteur, cohérente avec une stratégie globale couvrant les 5 années d'application du PPA. De plus, plusieurs événements seront entrepris, en compléments d'autres dispositifs déjà en place comme le programme « Ambasad'air ».

Élément issu de la concertation :

Bien que des mesures soient prises dans le cadre du 3^{ème} PPA spécifiquement lors d'épisodes de pollution, des doutes sont évoqués sur le respect de la circulation d'informations lors de ces alertes de la part des maires des communes aux alentours de Rennes.

Analyse au regard des enjeux du 3^e PPA :

Les épisodes de pollution font l'objet d'un protocole organisé par les services de l'État, avec un système d'alerte auprès des acteurs de la qualité de l'air. Les communes sont identifiées comme relais des informations diffusées par la Préfecture.

Des actions sont également prises, notamment par le biais de la métropole, pour sensibiliser les élus sur les sujets de la qualité de l'air de manière générale. Dans le cadre de ce 3^e PPA, la volonté est de poursuivre cette sensibilisation via l'organisation des réunions du comité de suivi entre les élus et les associations et fédérations autour de sujets intégrant la qualité de l'air.

En synthèse

La concertation du 3^e PPA a permis de conforter le travail préalable effectué par l'État en partenariat avec les élus de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes et les partenaires du domaine de la qualité de l'air.

Un certain nombre de dépositions font ressortir la nécessité d'intégrer la prise en compte de la qualité de l'air dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire au regard du dynamisme économique et démographique de celui-ci. Ces préoccupations se retrouvent dans la volonté d'accroître le rôle et la constitution du comité de suivi du 3^e PPA qui en font un lieu d'échange privilégié entre les décideurs de la sphère publique pour discuter de ces problématiques .

On relève également que le citoyen reconnaît un progrès important dans la lutte contre le dioxyde d'azote, mais qu'il faut poursuivre les efforts pour conforter les résultats, notamment en portant les dispositifs efficaces comme le télétravail ou le covoiturage, en complément de l'amélioration du parc de véhicule avec l'essor de la voiture électrique. L'aménagement de la voirie en faveur des modes de transport décarbonés (vélo, marche, TC) vise lui aussi à être approfondi, notamment dans le cadre du déploiement du PDU.

Le public est également sensible aux émissions de polluants atmosphériques issues des activités agricoles et soutient la mise en place de campagnes de mesure, de communication et de sensibilisation pour accroître les connaissances sur le sujet. Il souhaite en revanche élargir les polluants considérés au-delà de ceux considérés par la réglementation, demande prise en compte par le renforcement du traitement de l'enjeu des pesticides et de l'ammoniac dans le plan d'actions du 3^e PPA.

Enfin, la problématique des émissions de particules par le chauffage au bois est partagée par le public, qui suggère de la traiter en cohérence avec le nouveau plan d'action national. L'ambition du 3^e PPA vise à mieux connaître localement la problématique du chauffage au bois sur le territoire, et à renforcer la communication et la mobilisation des professionnels du secteur. Dès lors que le plan national chauffage au bois sera publié, il conviendra d'en décliner les actions adaptées au territoire.

En conclusion, la concertation du 3^e PPA a été menée dans l'esprit des réglementations relatives à la participation du public. Elle a permis d'améliorer le plan d'actions en intégrant certaines sensibilités citoyennes avant de soumettre le plan à de nouvelles consultations réglementaires.

- auprès des institutionnels (collectivités, autorité environnementale, conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), en application de l'article R222-21 du code de l'environnement
- auprès du public, au travers d'une enquête publique réglementaire, en application de l'article R222-22 du code de l'environnement.

Le nouveau PPA sera ensuite approuvé en début d'année 2022.